

ces services rendus à bâtons rompus, si je puis m'exprimer ainsi, sont insuffisants. La meilleure preuve que je puisse en donner, c'est que la présence de ces honorables juges dans nos Cours n'a pas empêché l'immense accumulation d'arrérages que l'on y constate aujourd'hui. D'après mon système, ces honorables juges ne seraient pas élagués complètement. Ainsi, on pourrait faire remplacer par eux nos juges malades ou en congé, mais l'expérience nous a démontré qu'il est préférable pour la bonne administration de la justice de compter sans eux tout d'abord et de ne compter sur eux que dans certaines circonstances exceptionnelles.

Q.—Trouvez-vous que l'installation des Cours et des Greffes dans le Palais soit satisfaisante ?

R.—Non ; nous n'avons pas un nombre suffisant de salles d'audience. Comme je l'ai dit plus haut, chaque juge devrait avoir sa salle d'audience, mais je considère qu'en convertissant en salles d'audience quelques-unes des chambres qu'on a données aux juges et dont ils pourraient fort bien se passer, on suppléerait très-aisément à ce qui nous manque aujourd'hui. Le confort des juges est une chose très désirable, mais la bonne administration de la justice l'est encore davantage ; et avant tout, il nous faut des salles d'audience afin qu'on puisse expédier les affaires avec méthode et célérité. Par suite de ce manque de salles d'audience, on est actuellement forcé de tenir la Cour des Enquêtes dans la seule chambre réservée à l'usage des avocats et où se trouve leur garde-robe. Ces messieurs sont obligés d'aller mettre leur costume et de réparer le désordre de leur toilette, avant de se rendre à l'audience, en présence du public, souvent composé de dames et de jeunes filles. C'est un spectacle disgracieux.